

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Attribution du marché de Point à Temps 2026

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

Gérard CHAPUIS pouvoir à Nicole ROSIER
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été menée pour le marché de Point A Temps en offre de prix unitaires.

5 entreprises ont été sollicitées. Une a décliné (Colas). Les quatre autres ont répondu, à savoir : Eiffage, Socatra, Eurovia, Spie. Deux offres se détachent tant sur le plan technique qu'en terme de prix. Il s'agit de Eurovia et Spie.

Pour rappel, le budget alloué au PATA en 2026 est de 45 000€ TTC. À la vue des montants engagés et des nouveaux seuils applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2026, il n'était pas nécessaire de réaliser une procédure de marché adaptée.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de SPIE, la mieux placée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de Point à Temps 2025 à l'entreprise Spie pour un montant alloué au budget 2026 de 45 000 euros TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 2151 opération 435, programme pluriannuel de réfection des voiries

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

